



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Identifiant du produit: PS5011

Dénomination du produit: Montana Big Sky 2K 2.1 VOC Urethane Primer White

Date de Révision: août 09, 2022 **Date d'impression:** sept. 30, 2022

Version: 1.0 **Remplace Date:** N.A.

Nom du fabricant: Axalta Coating Systems LLC

Adresse: Applied Corporate Center
50 Applied Bank Boulevard, Suite 300 Glenn Mills, PA, US, 19342

N° de téléphone en cas d'urgence: CHEMTREC: 1-800-424-9300

Numéro d'information: 1-855-6-AXALTA

Fax:

Produit / utilisations recommandées: Applications Industrielles

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Cancérogénicité - Catégorie 2

Irritation oculaire - Catégorie 2A

Liquides inflammables - Catégorie 3

Irritation cutanée - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Santé

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Mentions de danger - Physique

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence - Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P264 - Se laver/les mains soigneusement après manipulation.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence - Intervention

- P308 + P313 - EN CAS d'exposition ou concerné: Consulter un médecin.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P370 + P378 - En cas d'incendie: Utilisez du dioxyde de carbone, des émulseurs, un pulvérisateur d'eau ou des produits chimiques secs pour éteindre le feu
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P321 - Traitement spécifique (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).
- P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.
- P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Entreposage

- P405 - Garder sous clef.
- P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale/internationale. Sous RCRA, il est la responsabilité de l'utilisateur des produits de déterminer si le produit répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux au moment de l'élimination. La gestion des déchets devrait être en pleine conformité avec les lois fédérales, étatiques et locales.

Dangers non classés (HNOC)

Aucun

Toute toxicité aiguë de 8.4101% du mélange est inconnue

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Nom Chimique	%/poids
0013463-67-7	Dioxyde de titane	15% - 21%
0000098-56-6	Chloro-1 trifluorométhyl-4 benzène	13% - 17%
0000067-64-1	Acétone	9% - 12%
0000108-65-6	Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	7% - 9%
0007631-86-9	Silice amorphe	1.0% - 1%
0008052-41-3	Solvant Stoddard	0.9% - 1%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Éliminer toutes les sources d'allumage, lorsque cela ne présente pas de risque. Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin. En cas d'arrêt respiratoire, faire la respiration artificielle ou, si le coeur a cessé de battre, immédiatement commencer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). En cas malaise ou si préoccupé: consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Contact cutané

Enlever vêtements contaminés, souliers et articles de cuire (e.g. bracelets de montre, ceintures). Laver avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pour une durée de 15-20 minutes. Si l'irritation cutanée persiste: consultez un médecin/obtenez des soins médicaux. Garder vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter. En cas d'exposition ou si préoccupé: consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Contact oculaire

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais. Rincer les yeux avec prudence en utilisant de l'eau tiède qui coule doucement pour plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles cornéennes éventuelles, si ceci peut être fait facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 30 minutes. Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'oeil non touché ou sur le visage. Immédiatement appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS inciter les vomissements. Si des vomissements se produisent naturellement, couchez-vous sur votre côté, dans une position de recouvrement. En cas d'exposition ou si préoccupé: consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas de données disponibles.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Pas de données disponibles.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utilisation de poudre chimique, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée est recommandée. Le jet d'eau est recommandé afin de refroidir ou protéger les matériaux ou structures exposées. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces clos. Utilisation simultanée de la mousse et de l'eau sur un même espace doit être évitée puisque l'eau détruit la mousse. Le sable ou la terre peuvent être utilisés pour les petits feux seulement.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

Les conteneurs peuvent exploser dans un incendie. Facilement inflammable avec des fumées toxiques. Émet des fumées toxiques à des températures élevées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol ou parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Techniques de lutte contre l'incendie

Immédiatement isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. L'eau pulvérisée peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et protéger le personnel. L'eau peut être inefficace, mais peut être utilisée afin de refroidir les contenants exposés à la chaleur ou aux flammes. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures d'urgence

Si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le mélange résultant peut être régulé.

Équipements de protection

Appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive et masque complet ou respirateur à air comprimé à pression positive avec ARI d'évacuation (approuvé par le NIOSH).

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Utiliser un équipement anti-explosion. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les équipements de protection appropriés.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et recueillir les matières déversées avec un matériel absorbant non-combustible et mettre dans un récipient pour l'élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'un adjudicataire licencié en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques physiques que le produit. Utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Laver les mains après utilisations.
Éviter le contact avec les yeux, sur la peau ou sur les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards d'aérosol.
Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.
Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger.
Des douches et stations oculaires devraient être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de contrôler les émissions à la source.

Exigences d'entreposage

Conserver le récipient (s) hermétiquement clos et correctement étiquetés. Conserver dans des zones bien ventilées, sèches et fraîches, loin de la chaleur, du soleil et des incompatibilités. Conserver dans des récipients approuvés et protéger contre les dommages physiques. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Entreposage intérieur doit répondre aux normes de l'OSHA et les codes d'incendie appropriés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion des contenants, dissiper l'électricité statique avec l'aide d'une liaison équipotentielle avant le transfert.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes de protection chimique ou lunettes avec écrans latéraux. Porter des lunettes à ventilation indirecte, résistante à l'impact et aux éclaboussures lors du travail avec des liquides. Si une protection supplémentaire est nécessaire pour l'ensemble du visage, utiliser en combinaison avec un écran facial.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faites à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés devraient être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile est recommandé afin d'éviter une sensibilisation cutanée. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement les matériaux contaminés, qui ne peuvent être décontaminés.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme

de protection respiratoire qui satisfait ou est équivalent à OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 devrait être suivi. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Utiliser un masque complet qui fourni de l'air ou un respirateur qui couvre la tête approuvé par le NIOSH approprié pour les vapeurs/particules organiques au besoin.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom de la composante chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Carcinogen	OSHA Skin designation	NIOSH TWA (ppm)
Acétone	1000	2400			1			250
Chloro-1 trifluorométhyl-4 benzène		2.5			1			
Dioxyde de titane		15			1			b
Silice amorphe	20 (b)	80 mg/m3 percent SiO2+2			1,3			
Solvant Stoddard	500	2900			1			
Xylène	100	435			1			100

Nom de la composante chimique	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	NIOSH Carcinogen	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)
Acétone	590				250		500	
Chloro-1 trifluorométhyl-4 benzène						2.5		
Dioxyde de titane				1		10		
Silice amorphe	6							
Solvant Stoddard	350				100	[(L)]; [5 (I)];		
Xylène	435	150	655		100		150	

Nom de la composante chimique	ACGIH Carcinogen	ACGIH Notations	ACGIH TLV Basis
Acétone	A4	A4; BEI	URT & eye irr; CNS impair
Chloro-1 trifluorométhyl-4 benzène	A4	A4; BEI	Bone dam; fluorosis
Dioxyde de titane	A4	A4	LRT irr
Silice amorphe			
Solvant Stoddard	[A2]; [A4];	[A2]; [A4];	Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair
Xylène	A4	A4; BEI	URT & eye irr; CNS imapir

(C) - Ceiling limit, A4 - Pas classifiable comme cancérrogène pour les humains, BEI - Substances pour lesquelles il y a un ou des indices d'exposition biologique, CNS - Système nerveux central, dam - lésions, impair - détérioration, irr - Irritation, LRT - Voies respiratoires inférieures, URT - Voies respiratoires supérieures

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient ACGIH Carcinogen, ACGIH Notations, ACGIH TLV Basis, NIOSH TWA (mg/m3), NIOSH STEL (ppm), NIOSH STEL (mg/m3), NIOSH Carcinogen, ACGIH TWA (ppm), ACGIH TWA (mg/m3),

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

Densité	1,490.94 g/l
Solides % en poids	62.10%
Densité COV	167.25 g/l
% COV	11.22%
Densité	1.49
VOC Actual(g/l)	167.25 g/l
Densité COV Moins H2O et exempte(g/l)	271.66 g/l

Apparence	White Liquid
Description de l'odeur	Pungent
Seuil de l'odeur	N/A
pH	N/A
Point de Fusion	N/A
Point de Congélation	N/A
Point d'ébullition bas	>35 °C
Point d'éclair	>23 °C
Taux d'évaporation	N/A
Inflammabilité	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
La Pression de Vapeur	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Solubilité dans l'eau	N/A
Coefficient eau / huile	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Point de décomposition	N/A
Viscosité	N/A

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter

Eviter toutes les sources possibles d'allumage. Enclin à s'allumer à cause de l'électricité statique.

Risque de réactions/polymérisation dangereuses

Pas de données disponibles.

Matériaux incompatibles

Tenir à l'écart de: explosifs, gaz toxiques, les substances oxydantes, peroxydes organiques, substances toxiques, des substances infectieuses (bio risques).

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

Route probable d'exposition

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, l'absorption par la peau

Corrosion/Irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

0000067-64-1 Acétone

Peut irriter la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

0000067-64-1 Acétone

L'exposition peut provoquer une irritation des yeux.

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

Peut être irritant pour les yeux.

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000067-64-1 Acétone

Peut provoquer une irritation du nez et de la gorge entraînant une toux et une respiration sifflante.

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

Peut irriter les voies respiratoires.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Carcinogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000067-64-1 Acétone

Peut endommager le foie et les reins.

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

L'exposition à des concentrations très élevées pourrait provoquer une dépression du système nerveux central.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

La substance délipide la peau, ce qui peut provoquer un dessèchement ou des gerçures.

Risque d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

0000067-64-1 Acétone

La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation.

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses aérosols ou de ses vapeurs et par ingestion.

Effets potentiels sur la santé - divers

0000067-64-1 Acétone

Acétone: Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : maladies pulmonaires, troubles oculaires, troubles de la peau. Une surexposition peut causer des dommages à l'un des organes/systèmes suivants : sang, système nerveux central, yeux, reins, foie, système respiratoire, peau.

0000098-56-6 Chloro-1 trifluorométhyl-4 benzène

Une sensibilité accrue aux effets de ce produit peut être observée chez les personnes atteintes de maladies préexistantes aux systèmes ou organes suivants: la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages à l'un des organes / systèmes suivants: les reins, le foie, la thyroïde. Sensibilisant cutané potentiel qui peut provoquer des réactions allergiques et une dermatite de contact entraînant une irritation sévère, de la sécheresse et de la fissuration de la peau. L'ingestion peut provoquer un des malaises suivants: irritation gastro-intestinale. Le contact avec les yeux peut provoquer un des malaises suivants: lésions oculaires permanentes. L'inhalation peut causer un des malaises suivants: stupeur (dépression du système nerveux central), irritation des voies respiratoires.

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhylque du propylène glycol

La surexposition récurrente peut entraîner des lésions hépatiques et rénales.

0001330-20-7 Xylène

Sensibilité accrue aux effets de ce produit peut être observée chez les personnes ayant une maladie préexistante de l'un des systèmes ou organes suivants: la moelle osseuse, le système cardiovasculaire, le système nerveux central, les reins, le foie, les poumons. La surexposition récurrente peut entraîner des lésions hépatiques et rénales. Des expositions élevées peuvent produire des battements cardiaques irréguliers. Le Canada classe le Xylène comme toxique pour le développement puisque l'exposition aux hautes concentrations de xylènes dans certaines études animales ont été signalés comme pouvant causer des effets sur la santé du fœtus en développement / embryon. Ces effets étaient souvent à des niveaux toxiques pour l'animal adulte. L'importance de ces effets chez l'homme est inconnue. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un des malaises suivants: irritation, la sécheresse, la fissuration de la peau.

0013463-67-7 Dioxyde de titane

Est un cancérigène selon CIRC, NTP ou OSHA. Dans un test à vie d'inhalation, les cancers du poumon ont été trouvés dans certains rats exposés à 250 mg / m³ de poussière de titane respirable. L'analyse des concentrations du dioxyde de titane dans les poumons du rat ont démontré que le pouvoir auto-érupteur des poumons a été surchargé et que les résultats au niveau / m³ 250 mg massif ne sont pas pertinents pour le lieu de travail. Dans un test à vie d'inhalation, les cancers du poumon ont été trouvés dans certains rats exposés à 250 mg / m³ de poussière de titane respirable. L'analyse des concentrations du dioxyde de titane dans les poumons du rat ont démontré que le mécanisme de clairance pulmonaire a été submergé et que les résultats au niveau / m³ 250 mg massif ne sont pas pertinents pour le lieu de travail. «Les résultats d'une étude épidémiologique par DuPont ont démontré que les employés qui avaient été exposés à du dioxyde de titane sont pas plus à risque de développer un cancer du poumon que sont les employés qui n'avaient pas été exposés au dioxyde de titane. La fibrose pulmonaire n'a été trouvée dans aucun des employés et aucune relation n'a été observée entre l'exposition au dioxyde de titane et les maladies respiratoires chronique ou des anomalies sur les résultats de rayons-x. En se basant sur les résultats de cette étude, DuPont conclut que le dioxyde de titane ne causera pas de cancer du poumon ou une maladie respiratoire chronique chez les humains à des concentrations rencontrées dans le lieu de travail ».

Exposition chronique

0001330-20-7 Xylène

Une forte exposition aux xylènes dans certaines études animales a été démontré comme ayant des effets sur la santé sur l'embryon en développement / fœtus.

Xylène en concentrations élevées a provoqué des effets embryotoxiques chez les animaux de laboratoire.

0001330-20-7 Xylène

CL50 (rat): 6350 (exposition de 4 heures) ppm (isomères non spécifiés et éthylbenzène) (1)

CL50 (rat): 6700 (exposition de 4 heures) ppm (65% m-xylène, 7,6% o-xylène, 7,8% p-xylène, 19,3% d'éthylbenzène) (2) éthylbenzène) (1)

CL50 (rat): 6.700 exposition ppm (4 heures) (65% de m-xylène, 7,6% d'o-xylène, 7,8% de p-xylène, 19,3% éthylbenzène) (2)

DL50 (orale, rat): 5400 mg / kg (52% m-, 19% o-, 24% p-) (1)

DL50 (orale, souris femelle): 5251 mg / kg (60,2% m-, 9,1% o-, p- 14,6%, 17,0% d"éthylbenzène) (4)

DL50 (orale, souris mâle): 5627 mg / kg (60,2% m-, o- 9,1%, 14,6% p, 17,0% d"éthylbenzène) (4)

DL50 (voie cutanée, lapin): 12180 mg / kg (m-xylène); supérieure à 1700 mg / kg (xylènes mixtes - composition non définie) (3)

DL50 (orale, souris femelle): 5251 mg / kg (60,2% m-, 9,1% o-, 14,6% p-, 17,0% d"éthylbenzène) (4)

DL50 (orale, souris mâle): 5627 mg / kg (60,2% m-, 9,1% o-, 14,6% p-, 17,0% d"éthylbenzène) (4)

DL50 (voie cutanée, lapin): 12180 mg / kg (m- xylène); supérieure à 1700 mg / kg (de xylènes mixtes - composition non définie) (3)

0000067-64-1 Acétone

CL50 (rat mâle): 30000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 71000 mg / m³ (exposition de 4 heures) (29)

CL50 (souris mâle): 18600 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 44000 mg / m³ (exposition de 4 heures) (29)

DL50 (orale, rat femelle): 5800 mg / kg (24)

DL50 (orale, rat mature): 6700 mg / kg (citée comme étant 8,5 ml / kg) (31)

DL50 (orale, rat nouveau-né): 1750 mg / kg (citée comme étant 2,2 ml / kg) (31)

DL50 (orale, souris): 3000 mg / kg (32, non confirmée)

DL50 (voie cutanée, lapin): plus de 16000 mg / kg cité comme étant 20 mL / kg) (30)

CL50 (rat): supérieure à 5500 mg / m³ (880 ppm) (exposition du corps entier pendant 4 heures) (1)CL50 (rat): supérieure à 8200 mg / m³ (1300 ppm) (2)

DL50 (orale, rat): supérieure à 5 g / kg (1)

DL50 (voie cutanée, lapin): supérieure à 3 g / kg (1)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

Toxicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Persistance et dégradabilité

0000067-64-1 Acétone

Facilement biodégradable à 91%, Méthode: Ligne directrice no 301B de l'OCDE

Facilement biodégradable.

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

Facilement biodégradable.

0001330-20-7 Xylène

50% de l'o-xylène radiomarqué appliqué a été minéralisé en 23 jours et 50% du p-xylène a été minéralisé en 13 jours.

Potentiel de bioaccumulation

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation d'après le log K_{ow} < 1.

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation d'après le log K_{ow} = 1.2.

Mobilité dans le sol

0000067-64-1 Acétone

La substance n'est pas PBT / vPvB.

Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

La substance n'est pas PBT / vPvB.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Sous la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets devrait être en pleine conformité avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins. Renvoyer les fûts aux centres de remise pour le nettoyage et la réutilisation appropriée.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	U.S. DOT INFORMATIONS	Informations IMDG	Informations de l'IATA
Numéro ONU:	UN1263	UN1263	UN1263

Désignation officielle de transport:	Peintures (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou matières apparentées aux	Peintures (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou matières apparentées aux	Peintures (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou matières apparentées aux
Classe(s) de danger pour le transport:	3	3	3
Groupe d'emballage:	III	III	III
Danger d'inhalation toxique:	Aucune donnée disponible		
Note / Disposition spéciale:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polluant marin:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	
Substances dangereuses (RQ):	Aucune donnée disponible		

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste des réglementations
0013463-67-7	Dioxyde de titane	15% - 21%	SARA312,IARCCarcinogen,TSCA,CA_Prop65 - California Proposition 65,CA_Prop65_Type_Toxicity_Cancer - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Cancer
0000098-56-6	Chloro-1 trifluorométhyl-4 benzène	13% - 17%	SARA312,VOC_exempt,IARCCarcinogen,TSCA,TSCA12B,CA_Prop65 - California Proposition 65,CA_Prop65_Type_Toxicity_Cancer - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Cancer
0000067-64-1	Acétone	9% - 12%	CERCLA,SARA312,VOC_exempt,TS CA
0000108-65-6	Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	7% - 9%	SARA312,VOC,TSCA
0000100-41-4	Éthylbenzène	1% - 2%	SARA313, CERCLA,SARA312,VOC,IARCCarcinogen,TSCA,CA_Prop65 - California Proposition 65,CA_Prop65_Type_Toxicity_Cancer - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Cancer
0007631-86-9	Silice amorphe	1.0% - 1%	SARA312,IARCCarcinogen,TSCA
0008052-41-3	Solvant Stoddard	0.9% - 1%	SARA312,VOC,IARCCarcinogen,TS CA,TSCA_UVCB - CHEMICAL SUBSTANCES OF UNKNOWN OR VARIABLE COMPOSITION, COMPLEX REACTION PRODUCTS AND BIOLOGICAL MATERIALS
0001330-20-7	Xylène	0.1% - 0.9%	SARA313, CERCLA,SARA312,VOC,IARCCarcinogen,TSCA
0000100-42-5	Styrène	0% - 0.00371656%	SARA313, CERCLA,SARA312,VOC,IARCCarcinogen,NTP_Carcinogen - National Toxicology Program Carcinogens,TSCA,CA_Prop65 -

			California Proposition 65,CA_Prop65_Type_Toxicity_Cancer - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Cancer
0007439-92-1	Plomb	0% - 1.22278e-005%	SARA313, CERCLA,SARA312,IARCCarcinogen, NTP_Carcinogen - National Toxicology Program Carcinogens,TSCA,TSCA12B,SARA 313_PBT - SARA313_Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Chemicals ,REACH_SVHC - REACH_Substances of Very High Concern,REACH_SVHC_ToxicForReproduction - REACH_Substances of Very High Concern_Toxic for Reproduction,REACH_SVHC_CM - REACH_Substances of Very High Concern_Carcinogenic, Mutagenic and/or toxic for Reproduction ,CA_Prop65 - California Proposition 65,CA_Prop65_Type_Toxicity_Cancer - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Cancer,CA_Prop65_Type_Toxicity_Developmental,CA_Prop65_Type_Toxicity_Male - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Male,CA_Prop65_Type_Toxicity_Female - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Female

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient COMPLEX REACTION PRODUCTS AND BIOLOGICAL MATERIALS, CA_Prop65 - California Proposition 65, CA_Prop65_Type_Toxicity_Cancer - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Cancer, CERCLA, DHS_COI - DHS_Chemical Of Interest, IARCCarcinogen, NTP_Carcinogen - National Toxicology Program Carcinogens, SARA312, TSCA, TSCA_UVCB - CHEMICAL SUBSTANCES OF UNKNOWN OR VARIABLE COMPOSITION, TSCA12B, VOC importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 100%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

[Glossaire](#)

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux Américains); TMD - Transport des marchandises dangereuses; CAS- Chemical Abstract Service (Service d'absraits chimiques); Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis) CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages) LIS- Liste Intérieure des substances; CE- Concentration Equivalente; EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à-l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail); CL- Concentration Létale; DLDosage Létale; NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail; OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III)- Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ARI- Appareil Respiratoire Isolant; STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); CEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement) TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TVP - Temps Valeur Pondérée; US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États- Unis); SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

HMIS

SANTÉ	/ 2
INFLAMMABILITÉ	3
Danger physique	0
Protection personnelle	1

(*) - Effets chroniques

Attention : les notes HMIS® reposent sur une échelle d'évaluation de 0 à 4, 0 correspondant aux dangers ou risques minimaux et 4 correspondant aux dangers et risques les plus importants

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fabricant ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.